





IFSI/IFAS
54, Avenue de la République
BP 20065
94806 VILLEJUIF CEDEX
01.42.11.71.38
corinne.guillard@gh-paulguiraud.fr

FORMATION PREPARATOIRE AUX EPREUVES DE SELECTION POUR LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE PROFESSIONNELLE

Le rôle de l'infirmière ou de l'infirmier est très varié, pilier dans la relation entre le patient et le médecin mais aussi avec son entourage.

L'infirmière ou l'infirmier peut exercer dans différentes structures et réaliser des gestes techniques relevant de son rôle propre et de son rôle sur prescription.

FINALITE

Ce cycle propose un enseignement centré sur les épreuves écrite et orale de la sélection. Il répond aux besoins de promotion professionnelle des établissements sanitaires et sociaux de la région, ainsi qu'aux besoins des candidats individuels.

OBJECTIFS

- Remobiliser les connaissances acquises lors de l'activité professionnelle ainsi que les compétences professionnelles.
- Développer les capacités d'analyse et de synthèse,
- Développer les capacités d'expression écrite et orale autour de sujets sanitaires et sociaux.
- Développer les capacités de raisonnement d'aptitudes numériques.
- Aider les candidats à se positionner dans un projet professionnel.

CONTENUS

- Méthodes de travail
- Etudes des principaux problèmes de l'actualité sanitaire et sociale
- Etudes de situations professionnelles pour aider le candidat à construire son projet professionnel
- Raisonnement logique et mathématique
- Approfondissement des motivations professionnelles
- · Information sur le métier d'infirmier (ère)

DUREE et ORGANISATION

La formation préparatoire aux épreuves de sélection s'étend sur 4 mois, du 07 octobre 2019 au 30 janvier 2020 (hors vacances scolaires), à raison de 2 jours par semaine, les lundis et jeudis, soit 175 heures sur 25 jours,

La coordination est assurée par Madame Sylvie JOUVE, Cadre de Santé formateur.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Analyse de situations professionnelles
- Analyse de documents
- Travaux dirigés
- Mises en situation d'examen
- Suivi pédagogique des stagiaires

INTERVENANTS

Cadres de santé formateur, Professeurs.

PERSONNES CONCERNEES

Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier :

- « Art. 2. Peuvent être admis en première année de formation au Diplôme d'Etat d'Infirmier les candidats âgés de 17 ans (pas de limite d'âge maximum) au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes :
 - 1. Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme : admission via PARCOURSUP.
 - 2. Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.
 - 3. Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide-soignant (DEAS) ou diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) justifiant de 3 années d'exercice en équivalent temps plein peuvent s'inscrire soit dans la procédure PARCOURSUP s'ils sont titulaires du baccalauréat, quel que soit leur âge, soit par le biais des épreuves destinées aux candidats relevant de la formation Professionnelle Continue et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Nb : Un cumul des points 2 et 3 de l'arrêté est possible pour atteindre les 3 ans de cotisation à un régime de sécurité sociale.

EPREUVES

« Art. 6. – les épreuves de sélection prévues à l'article 5 sont aux nombre de deux :

Entretien	Entretien à partir du dossier constitué de la lettre de motivation, du CV et des états de service du candidat. Lors de cet entretien le candidat présentera son parcours professionnel, son projet professionnel et ses motivations à suivre la formation.	Durée de l'épreuve 20 minutes Total sur 20 points
Sous épreuve de Rédaction	Cette épreuve porte sur un texte. Elle a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'argumentation et d'écriture des candidats.	Durée de l'épreuve 30 minutes Total sur 10 points
Sous épreuve de Mathématiques	Aptitude numérique Maîtrise des opérations de base Savoir réaliser des conversions Savoir réaliser une règle de proportionnalité (règle de 3).	Durée de l'épreuve 30 minutes Total sur 10 points

ADMISSION

Les candidats ayant obtenu 20 points sur 40 sans avoir une note inférieure à 8 sur 20 à l'une des épreuves sont admis.

COUT DE LA FORMATION:

Les frais de formation s'élèvent à 1200€

CONTACTS

Responsable pédagogique : Responsable financement : Mme Sylvie JOUVE Mme Florence YAHIA

① 01.42.11.71.38

① 01.42.11.71.26

■ sylvie.jouve@gh-paulguiraud.fr ■ florence.ponchel@gh-paulguiraud.fr

Gestionnaire administrative pédagogique :

Mme Corinne GUILLARD

① 01.42.11.71.38

□ corinne.guillard@gh-paulguiraud.fr
 □ Directrice de l'IFSI/IFAS :
 □ Mme Christine REDON

N° de déclaration d'activité : 11 94 03177 96



DE MÉDECINE





IFSI/IFAS
54, Avenue de la République - BP 20065 - 94806 VILLEJUIF CEDEX
01 42 11 71 38
corinne.guillard@gh-paulguiraud.fr



FICHE D'INSCRIPTION FORMATION PREPARATOIRE AUX EPREUVES DE SELECTION POUR LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE PROFESSIONNELLE 2019

Cadre réservé à l'administration	CADRE A REMPLIR PAR LE (LA) CANDIDAT (E)
	Nom de naissance:
	LIEU DE NAISSANCE :
□ Lettre de motivation □ Curriculum vitae □ Photocopie carte d'identité □ Attestation responsabilité civile □ RIB □ Enveloppe □ Photo □ Copie(s) diplôme(s) □ Attestation(s) employeur(s)	ADRESSE :
Observation(s):	Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document. A le
	Signature :

Comment avez-vous eu connaissance de la préparation ?







BP 20065 94806 VILLEJUIF CEDEX

Votre dossier de candidature doit comporter

- Une lettre de motivation manuscrite.
- Un curriculum vitae,
- Une photocopie de votre carte d'identité (recto-verso),
- Une attestation responsabilité scolaire,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur avec vos nom, prénom et adresse.
- Une photo d'identité tête nue, avec votre nom et prénom au verso,
- La fiche d'inscription ci-jointe dûment remplie et signée,
- Attestation des droits de l'assurance maladie (en cours de validité),
- Une photocopie du ou des diplôme(s),
- Attestation(s) de(s) employeur(s) justifiant de 3 ans d'exercice (soit 4821 heures).

Concernant la prise en charge des frais de préparation (1200 euros) :

- Dans le cadre d'une prise en charge par un organisme, la notification de prise en charge des frais de préparation.
- Dans le cadre d'une prise en charge personnelle, 30% du montant (soit 360 euros) seront à verser à l'entrée en formation et fournir une déclaration sur l'honneur vous engageant à régler personnellement le reste des frais de la préparation.

Vous devez nous retourner le dossier complet avant le 2 octobre 2019